



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **6 juin 2011**

Décision n° **B-2011-2352**

commune (s) : Bron

objet : Acquisition de biens de la copropriété Le Terraillon dans les immeubles situés rues Guillermin, Guynemer, Hélène Boucher et Marcel Bramet, appartenant à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL)

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : lundi 30 mai 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 7 juin 2011

Présents : MM. Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Frih, MM. Rivalta, Assi, David G..

Absents excusés : M. Collomb, Mme Elmalan, MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Charrier (pouvoir à M. Abadie), Daclin (pouvoir à M. Sécheresse), Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Passi (pouvoir à M. Claisse), Mmes Dognin-Sauze, Gelas (pouvoir à M. Bernard R.), MM. Blein, Julien-Laferrière (pouvoir à M. Crédoz), Sangalli.

Absents non excusés : MM. Barge, Brachet, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 6 juin 2011

Décision n° B-2011-2352

commune (s) : Bron

objet : **Acquisition de biens de la copropriété Le Terraillon dans les immeubles situés rues Guillermin, Guynemer, Hélène Boucher et Marcel Bramet, appartenant à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL)**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 mai 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terraillon à Bron, la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) a été missionnée par la ville de Bron pour acquérir à l'amiable les immeubles dont l'appropriation s'avérait opportune et pour en assurer la gestion.

Aujourd'hui, la SERL doit céder à la Communauté urbaine les biens lui appartenant et acquis au titre de cette mission sur la copropriété Terraillon, dans les immeubles situés rues Guillermin, Guynemer, Hélène Boucher et Marcel Bramet à Bron.

Il s'agit de 20 logements (20 appartements et leur cave) dont 15 sont en zone de démolition à Terraillon-sud et 5 en zone de baux à réhabilitation à Terraillon-nord.

Les 20 appartements forment les lots n° 26, 51, 54, 83, 88, 130, 135, 148, 162, 184, 377, 380, 405, 427, 480, 482, 504, 506, 703 et 716. Les 20 caves forment les lots n° 210, 235, 238, 267, 272, 314, 319, 332, 346, 368, 527, 530, 555, 577, 630, 632, 654, 656, 803 et 816.

Aux termes du compromis, les biens seraient cédés par la SERL au prix de 1 289 483,03 €, conforme à l'estimation de France domaine ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 28 janvier 2011 ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, au prix de 1 289 483,03 €, de 40 lots de la copropriété Terraillon cités ci-dessus, dans des immeubles situés rues Guillermin, Guynemer, Hélène Boucher et Marcel Bramet, et appartenant à la SERL, dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terraillon.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale B1 - Favoriser la mixité, individualisée sur l'opération n° 0827 le 21 juin 2005 pour la somme de 41 872 197,00 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - compte 213 200 - fonction 824, pour un montant de 1 289 483,03 € correspondant au prix de l'acquisition et de 17 000 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 7 juin 2011.